province comme commissaires chargés de missions spéciales par les parquets et par les préfets.

Une voix. — Pour soutenir les candidatures officiel

M. ...BES. — Citez un seul fait.

... chambre dira franchement ce qu'elle veut. ... de juger le gouvernement.

... agents ont encore la surveillance des paris ... sur les hippodromes de province. Ce sont eux que nous avons dû employer pour appliquer la loi sur les congrégations.

C'est pour cela que la droite refuse de voter les crédits qui les concerne.

M. FERRETTE rappelle qu'à propos d'une élection dans l'arrondissement de Béthune, il y avait notamment dans le rapport, une lettre d'un commissaire spécial disant au Candidat du Gouvernement qu'il avait pris toutes les mesures pour, qu'à la réunion organisée par son adversaire, il y eut du bruit.

Ce que le Commissaire spécial a fait, c'est qu'évidemment le Gouvernement lui avait demandé de le faire. Le Gouvernement ne pouvait donc le punir.

SEMBAT estime que le Président du Conseil a manqué de sang-froid en posant la question de confiance et il espère qu'il ne maintiendra pas ses déclarations. L'orateur est, certes, l'adversaire des moines, mais il n'entend pas sacrifier les droits de la Chambre à un arrangement.

Je ne voterai en aucun cas le rétablissement du crédit, dit-il.

M. COMBES. — Je manquerai de probité politique si j'acceptais de prendre parti pour l'une des deux assemblées contre l'autre. J'ai eu trop de peine à constituer une majorité républicaine dans la Chambre et dans le Sénat pour la détruire de mes propres mains. J'aime mieux m'en aller que de revenir sur ce que j'ai dit.

Je repose la question de confiance (Applaudissements à gauche. — Longue agitation).

On passe au vote au milieu de la plus grande animation.

Le chiffre du Sénat, accepté par la Commission et par le Gouvernement est adopté par 329 voix contre 239.

Le Chapitre 63 ainsi modifié est adopté.

Le Budget des Ministères

On passe aux chapitres du Budget de la guerre.

Sur le Chapitre 46 (habillements et campements) la Chambre rétablit sur la demande de M. Roch, le chiffre primitif.

M. ROUSSET, sur les Chapitres 52 et 53, demande à la Chambre de repousser la diminution de 30,000 francs prononcée par le Sénat.

Les Chapitres du Sénat sont adoptés.

Les derniers chapitres du Budget de la guerre sont adoptés.

On passe au Budget de la marine.

M. PELLETAN demande le rétablissement des 70.000 francs supprimés par le Sénat sur les chapitres afférents aux salaires des ouvriers des arsenaux.

Ce relèvement de crédit est adopté par 428 voix contre 60.

Les propositions de la Commission sont adoptées sur les autres chapitres en litige.

Le Budget de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sont votés conformément aux chiffres de la Commission.

Toutes les réductions votées par le Sénat sont rétablies.

On aborde le budget du commerce.

Les propositions de la Commission du Budget sont adoptées ainsi que celles relatives au budget des télégraphes et au budget des colonies.

La Chambre passe au budget de l'Agriculture.

Les propositions de la commission, tendant à supprimer les chapitres rétablis par le Sénat, sont adoptées.

Sur le chapitre 24 (indemnités pour abatage d'animaux), M. CASTILLARD demande à la Chambre de maintenir le crédit de 15.000 fr. proposé par la commission. — Adopté.

Le budget des Travaux publics est adopté avec les modifications proposées par la commission.

Le budget des dépenses est terminé.

La loi de finances

La Chambre aborde la discussion de la loi des Finances.

La Chambre ratifie la disjonction des articles 3 et 4.

L'article 13, portant que le montant des recettes effectuées sur l'exercice 1903, à titre du droit d'importation sur les cafés, sera, pour la portion excédant la somme de 118 millions, transporté de l'exercice 1903 à l'exercice 1904 dans le Trésor et rejeté par le Sénat est rétabli par la Chambre.

Les articles 15 à 20 sont adoptés.

L'article 21, sur les Sociétés coopératives, disjoint par le Sénat, est rétabli.

On arrive à l'article 24 ainsi conçu :

« Les procès-verbaux des agents des contributions indirectes et des octrois feront foi jusqu'à preuve du contraire. Si le prévenu demande à faire cette preuve, le tribunal renverra la cause à quinzaine au moins, et dans le délai de trois jours francs, à compter de l'audience où le renvoi aura été prononcé, le prévenu devra déposer au greffe la liste des témoins qu'il veut faire entendre avec leur nom, prénoms, profession et domicile. Sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire aux précédentes dispositions, les articles 8 de la loi du 27 frimaire an 8, 25 et 26 du décret du 1er Germinal an XIII, et 3 de la loi du 21 juin 1873 ».

Cette rédaction est adoptée.

L'article 31 est rétabli.

M. PERROCHE réclame le rétablissement de l'article 32 relatif à la mise en adjudication des bureaux de tabac, disjoint par le Sénat. La proposition est repoussée à mains levées.

L'article 39, concernant le cadre des officiers mécaniciens, est rétabli.

Les derniers articles sont adoptés.

Vote de l'ensemble du budget

L'ENSEMBLE DU BUDGET EST ADOPTE PAR [illegible] VOIX CONTRE 38.

La prochaine séance

On règle l'ordre du jour.

M. SYMIAN demande à la Chambre de siéger demain matin pour discuter la proposition d'amnistie votée par le Sénat.

M. PIERRE BAUDIN demande à la Chambre de maintenir l'importante question des chemins de fer Algériens en tête de l'ordre du jour.

LAMENDIN insiste pour que le projet sur l'amnistie vienne en tête de l'ordre du jour.

M. COMBES, pour donner satisfaction à tout le monde, demande à la Chambre de siéger demain matin pour discuter l'amnistie. — *Adopté.*

M. RABIER. — Dans ces conditions, je demande à la Chambre que le projet sur le monopole des inhumations soit discuté après. — *Adopté.*

La séance est levée à 8 heures 40 et renvoyée à demain matin, à dix heures.

Cette première séance sera consacrée à l'amnistie et au monopole des inhumations. La seconde séance, qui commencera à 2 heures, sera consacrée aux chemins de fer Algériens.

On pense que le Parlement pourra clore sa session demain, mais assez tard dans la soirée.

SÉNAT

Paris, 28 décembre. — Réuni à 5 heures, le Sénat vote le Budget de l'Algérie, qui forme, comme on sait, un Budget distinct.

La séance est suspendue à 6 heures 25 et reprise à 7 heures.

En raison de l'importance de la discussion du budget à la Chambre, le Sénat n'a pu en être saisi ce soir. Il s'ajourné à demain, à 2 heures.

La commission des finances a décidé de se réunir demain matin, à 9 heures et demie, pour examiner les modifications apportées par la Chambre au projet du Sénat.

Nouvelles Politiques

LES SOCIETES D'EPARGNE

Paris, 28 décembre — Le ministre du commerce a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ayant pour objet de réglementer le fonctionnement et le contrôle des sociétés d'épargne et des entreprises de capitalisation.

Ce projet forme le complément de celui dont M. Georges Trouillot a saisi la Chambre, dès la fin de 1902, en vue d'organiser le contrôle des sociétés d'assurances sur la vie. Il a pour but de mettre fin à l'exploitation dont les petits épargnants se trouvent parfois l'objet de la part de promoteurs, imprudents ou peu scrupuleux, de petits ou grandes sociétés de capitalisation faisant surtout appel à l'appât de remboursements par tirages.

Le projet réglemente les conditions de fonctionnement statutaire des petites sociétés d'épargne gratuitement administrées et soumet les autres sociétés d'épargne ou de capitalisation, ainsi que les entreprises qui assument leur gestion, à une surveillance administrative analogue à celle qui doit s'appliquer aux sociétés d'assurance sur la vie, d'après le rapport dont est actuellement saisie la Chambre.

Par l'ensemble des garanties préventives et des contrôles qu'il organise, le projet pourra arrêter les abus que le développement récent de ces sociétés fait courir dans certains cas au public économe et, par là même, à l'esprit de prévoyance, que ne manqueraient pas de décourager des déceptions malheureusement inévitables avec la législation actuelle.

LES RECHERCHES DE M. CURIE

Gérault-Richard vient de déposer une proposition tendant à ouvrir, au ministère de l'Instruction publique, un crédit de 150.000 francs affecté aux recherches scientifiques de M. Curie, qui a découvert le radium.

L'ENSEIGNEMENT CONGREGANISTE

M. Ferdinand Buisson qui, comme nous l'avons annoncé, a été chargé du rapport sur le projet du gouvernement portant interdiction de l'enseignement congréganiste, soumettra, le jour même de la rentrée de janvier, à la Commission de l'enseignement, son rapport, qui sera aussitôt déposé sur le bureau de la Chambre.

L'Empereur du Sahara

UNE PROCLAMATION DE JACQUES

Paris, 28 décembre. — Le *Matin* reçoit de son correspondant de Londres la dépêche suivante que nous reproduisons à titre de cocasse information :

Incessamment sera affichée au Savoy Hotel, une impériale proclamation informant l'univers que M. Jacques Lebaudy renonce pour toujours, à partir du 1er janvie 1904, à son nom de famille. Il portera désormais celui non moins plébéien de Jacques Ier et le titre d'empereur du Sahara.

Cette proclamation, qui a la forme d'une circulaire, sera envoyée aux diverses chancelleries, aux diplomates et à toutes les personnes ayant quelques relations avec le nouveau monarque. Voici le texte exact de ce précieux document. J'en garantis l'authenticité.

Empire du Sahara

AVIS AU PUBLIC

« Il est par la présente porté à la connaissance du public qu'à partir du 1er janvier 1904 le nom de Jacques Lebaudy ne devra plus être employé et devra être remplacé par celui de

JACQUES Ier

» En effet, Sa Majesté Jacques Ier a renoncé complètement à son nom de famille pour se conformer aux lois réglant l'état civil.

» Toute lettre adressée à Sa Majesté doit l'être comme suit :

A SA MAJESTE JACQUES Ier

Empereur du Sahara

» Quand Sa Majesté est dans ses Etats, indiquer comme résidence :

Au Palais Impérial de Troja

» Quand Elle est en dehors de ses Etats, indiquer simplement la ville où Sa Majesté a établi sa résidence.

» Quant aux refus intentionnel de donner à Sa Majesté ses titres, il sera interprété comme un acte discourtois et entraînera la rupture des relations de Sa Majesté avec son auteur.

» Les nombreux correspondants de Sa Majesté sont priés de vouloir bien se conformer aux indications ci-dessus.

» Décembre 1903 ».

Tout incroyable que la circulaire puisse sembler à nos lecteurs, je répète que j'ai eu sous les yeux l'épreuve imprimée du décret sortant du cabinet de l' « empereur », approuvée par lui, et qui retournait à l'imprimerie pour le tirage.

Le document sera adressé en grand nombre d'exemplaires par les soins des aides de camp de Jacques Ier, dans deux jours au plus tard.

Cette proclamation n'est pas, comme on pourrait le supposer, rédigée en « saharien », ni en anglais, ni en volapük, mais bien en français, sans doute parce qu'il est la langue diplomatique, ou peut-être simplement parce que Sa Majesté ne connaît que l'idiome de son pays natal, et n'a rien, absolument rien, d'un polyglotte.

L' « empereur » désire vivement l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur reliant l'Europe aux ports de son empire. Malgré sa fortune énorme bien connue, aucun propriétaire de vapeur n'a cependant consenti jusqu'à présent à traiter avec lui à ce sujet.

La nouvelle cour impériale occupera sans doute la chronique. C'est ici-bas le fait des princes, et Jacques Ier estime qu'une cour impériale doit toujours se rappeler à l'attention du monde par ses actions, ses vertus —ou même ses scandales. On raconte que l' « empereur » du Sahara » s'apprête à « répudier » celle qui, depuis quelques années, a partagé ses joies et ses peines, et qu'il offrirait ensuite la couronne à une « princesse » dont le nom n'est pas encore prononcé, mais qui serait reconnue très volontiers comme impératrice du Sahara par les chancelleries.

Il va sans dire que je vous transmets sous toutes réserves ce bruit, qui mérite confirmation.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 28 décembre. — On dit au Palais que le dossier de cette affaire a été communiqué au procureur général. La chambre criminelle ne serait toutefois saisie de la question que dans un mois.

C'est à ce moment que le président de la chambre criminelle nommera un rapporteur, et l'on pense que celui-ci ne conclura que sur la forme et demandera que l'affaire soit jugée par les chambres réunies. On se souvient que lors de la première revision du procès Dreyfus, c'est la Cour, toutes chambres réunies, qui a été appelée à se prononcer.

LES FAUX DE L'ETAT-MAJOR

Nous avons reproduit, hier, les renseignements donnés par la *Dépêche* de Toulouse sur l'un des faits nouveaux que la commission de revision a retenus comme de nature à motiver la transmission du dossier à la *Cour de cassation*. Il s'agit d'un télégramme du colonel de Schwarzkoppen, qui était adressé au colonel Panizzardi, et qui parvint au service des renseignements en mars 1895, c'est-à-dire après la condamnation du capitaine Dreyfus.

Gil Blas publie, à ce sujet, les renseignements qui suivent :

« La pièce dont parle la *Dépêche* de Toulouse n'est pas d'avril 1895, mais de mars 1895, et voici comment cette date a été irréfutablement établie.

Les pièces, entrant au ministère, étaient copiées et inscrites sur un bordereau qui était soumis au ministre *tous les huit jours*. La pièce en question est bien un télégramme de l'attaché militaire d'Allemagne à l'attaché d'Italie, et annonce des renseignements intéressants sur le transport des troupes par voie ferrée, en cas de mobilisation, ce télégramme fut discuté notamment par le général Mercier, qui en marqua toute l'importance, et il fut abondamment insisté sur ce fait que le capitaine Dreyfus s'occupait, *en 1894*, de ces détails de mobilisation.

Or — et voici le point capital — le bordereau portant cette pièce comme arrivée au ministère dans la semaine précédente est du *1er avril 1895*. Donc la pièce en question ne peut-être de 1894, mais elle est irréfutablement de la dernière *huitaine de mars 1895*.

Cette pièce fut versée par Henry lui-même au dossier de l'affaire Dreyfus qu'il avait — il l'a avoué — entrepris de « corser », elle reçut deux entailles faites par les ciseaux d'Henry, qui en retranchaient deux coins, un coin à la partie supérieure — et ainsi la date 1895 disparaissait — et un coin à la partie inférieure. Puis, de sa propre main, Henry inscrivit sur la pièce même, en matière d'annotation, cette date : *Avril 1894*.

Non seulement le bordereau d'entrée est formel et assigne à cette pièce son époque véritable, mais encore la copie, recherchée récemment et retrouvée, a bien permis de rétablir la date exacte cette copie, prise à la réception du document, coïncide avec la date des bordereaux hebdomadaires du 1er avril 1895, et la précise.

Enfin, autre détail.

Dans cette lettre, il est question du 31 du mois courant. Henry n'avait pas songé, en mettant lui même la date avril 1894, que le mois d'avril n'a que trente jours, et si le dossier constitué de la sorte eût été, plus tôt, sérieusement examiné cette pièce n'eût pas été un seul instant considérée comme authentique !

Tel est, nous pouvons l'assurer, le premier des moyens retenus par la commission qui renvoyait avant-hier l'affaire devant la Cour de cassation.

Gil Blas donne au sujet d'un second fait nouveau les détails qui suivent :

— Quant au second moyen, voici ce que nous en savons :

Il ne s'agit pas de la pièce : « Ce canaille de D.... » qui aurait subi une altération et dans laquelle le D aurait été substitué à un P. Non. Il s'agit d'une autre pièce contenant aussi l'initiale D... Cette initiale D aurait été grattée et la copie authentique — copie rédigée de la main même de M. Gribelin — porte la lettre P...

Le grattage opéré sur cette pièce était apparent. Mais M. Bertillon, interrogé, déclara que c'était bien la lettre D... qui figurait réellement sur l'original. Il a fallu que la copie vînt établir que ce témoin avait fait erreur.

FRASQUES D'UN MITRÉ

Orléans, 28 décembre. — L'évêque d'Orléans est fort en colère. Sous le titre *Attentat contre le ... et la liberté*, M. Touchet vient de publier certaine lettre par lui adressée à un directeur d'école congréganiste et qui est un véritable appel à la révolte.

Parlant de la loi de 1901 et des fermetures d'écoles qui l'ont suivie, le fougueux prélat fait une véritable revue des diverses appréciations émises par les adversaires de la loi, depuis le « guet-apens légal » de M. Aynard jusqu'à la « folie criminelle » de M. Brunetière.

Mais ce n'est pas tout. M. Touchet, élevant le verbe, adjure les pères de famille de « se réveiller » :

« Ah ! écrit M. Touchet à son cher frère congréganiste, si l'on allait conter ces chansons à nos voisins les Anglais, ou bien à nos rivaux les Allemands, ou bien à nos modèles les Américains, quel rugissement de colère ou quel gigantesque éclat de rire !

Si on voulait ligoter, en ces pays, les pères de famille au nom du droit de l'Etat sur l'enfant ou du droit de l'enfant — droit qui va se perdre nécessairement dans l'omnipotence de l'Etat — comme les chainettes, les cabriolets et les menottes voleraient en éclats !

Pères de familles français, n'aurez-vous pas élan de colère, vous aussi ? C'est vos enfants qu'on vous prend. Et, si l'on n'a pris que celui du voisin, par là tout de même on a menacé le vôtre. C'est d'eux qu'on vous dit: « Ils sont à l'Etat avant d'être à vous ».

N'êtes-vous pas assez piétinés, insultés, bafoués ? Que vous faut-il de plus ? Réveillez-vous donc ! »

Les père de familles se réveilleront-ils ? Voilà ce que nous ignorons et ce qui, avouons-le, ne nous tourmente guère. Mais la question est autre part. M. Touchet n'est pas qu'évêque. Il est fonctionnaire, fonctionnaire salarié. Le gouvernement ne pourrait-il pas le lui rappeler ?

M. LOUBET A ROME

Rome, 28 décembre. — Selon le *Messaggero*, M. Loubet arriverait à Rome dans la deuxième quinzaine d'avril. Il viendrait par terre et repartirait par mer, en s'embarquant à Naples, où l'escadre française serait réunie.

La présidence de la Chambre

LA RETRAITE DE M. LEON BOURGEOIS

Paris, 28 décembre — Les délégués des quatre groupes de la majorité ministérielle se sont réunis aujourd'hui et ont été avisés par M. Sarrien de la détermination formelle de M. Léon Bourgeois, de décliner la candidature à la présidence de la Chambre, pour le renouvellement du bureau le 12 janvier prochain.

Les déclarations de M. Bourgeois ne laissant aucun doute sur le caractère irrévocable de sa détermination, la réunion n'a eu à s'occuper que de la vacance du siège présidentiel et des moyens d'y pourvoir.

Les délégués ont décidé de provoquer, pour demain, la réunion des quatre groupes, afin que chacun d'eux puisse faire connaître son avis sur la succession de M. Bourgeois.

A l'issue de ces quatre réunions, il y aura conférence des délégués des quatre groupes, conférence dans laquelle on arrêtera une résolution définitive pour la désignation du candidat de la majorité à la présidence.

*On ne sait encore si les délégués désigne*ront eux-mêmes ce candidat, où s'ils convoqueront une réunion plénière des membres de la majorité qui, à l'exemple du Sénat, désignerait elle-même le candidat.

Comme candidats probables à la succession de M. Bourgeois, on cite MM. Brisson, Etienne, Doumer.

A la réunion d'aujourd'hui, Jaurès a proposé que le bureau fut élu, en janvier, au scrutin public et non au scrutin secret, comme le veut le règlement.

Cette proposition a été repoussée.

Le *Temps publie* sur les motifs de la retraite de M. Bourgeois, les renseignements suivants :

— M. Léon Bourgeois qui, on s'en souvient, avait, à la rentrée d'octobre, repris non sans hésitation, le fauteuil de la présidence à la Chambre, vient de décider définitivement de ne pas se représenter à l'élection du 12 janvier prochain. Le deuil cruel dont il a été frappé au cours de l'année et l'état de santé très grave de Mme Bourgeois, l'ont déterminé à renoncer aux hautes fonctions qu'il exerce depuis le début de la présente législature.

M. Léon Bourgeois a fait part hier de sa détermination à M Sarrien, président de la gauche radicale en le priant de la communiquer dès maintenant aux délégués des groupes de gauche pour qu'ils puissent aviser avant l'ouverture de la session prochaine et s'occuper en temps utile du choix de son successeur.

Des démarches très pressantes ont été faites hier, tant par M. Sarrien que par M. Combes, président du Conseil, auprès de M. Léon Bourgeois, pour l'amener à revenir sur sa décision ; mais elles ont été infructueuses, M. Léon Bourgeois est resté inébranlable. Il a répété à tous ceux qui insistaient auprès de lui que les épreuves douloureuses qu'il avait subies et les graves soucis qui le préoccupaient encore ne lui laissaient pas une liberté d'esprit suffisante pour diriger utilement les délibérations de la Chambre.

La retraite de M. Léon Bourgeois peut donc être considérée comme définitive. »

Faits Divers

HORS RÉGION

Une maison qui s'écroule

Paris, 28 décembre. — Un épouvantable accident qui a causé dans la commune de Garennes-Colombes, une vive émotion, s'est produit, hier après-midi boulevard de la République.

On procède à la construction d'une maison : la bâtisse, composée partie de meulière, partie de briques, était déjà élevée de deux étages.

Sept ouvriers travaillaient sur les échafaudages, quand soudain — il était exactement trois heures, — un craquement sinistre se fit entendre.

En même temps tout le pignon gauche s'écroulait, entraînant avec lui les ouvriers, qui tentèrent, mais en vain, de se cramponner aux solives encore debout. Un nuage de poussière jaune plana un instant sur le lieu de l'accident. Quand il se fût dissipé, on constata que quatre des travailleurs étaient ensevelis sous les décombres ; à travers l'amoncellement des matériaux, on percevait distinctement leurs cris d'angoisse.

M. Hocquet, commissaire de police de Courbevoie, fut immédiatement prévenu. Néanmoins, en attendant son arrivée, on commença de procéder au sauvetage des malheureux ensevelis. Dans la crainte de provoquer de nouveaux éboulements, on opéra avec lenteur.

Enfin, après plus d'une heure de travail, on parvenait à retirer de leur dangereuse situation les quatre ouvriers, tous plus ou moins dangereusement blessés.

L'un d'eux, M. Jules Renard, 48 ans, domicilié pavillon Cartier, à Puteaux, a eu les jambes et les bras fracturés ; de plus, il était couvert de contusions et portait au crâne des blessures profondes. Vu la gravité de son état, il a été admis d'urgence à l'hôpital de Nanterre.

Les trois autres victimes de cet étrange accident, MM. Adolphe Guérin, 29 ans, rue de Normandie, 84 ; Jean Perier, 36 ans, 70, boulevard de la Mission-Marchand, et François Longignart, 48 ans, rue du Chemin-de-Fer, à Courbevoie, après pansement dans une pharmacie, ont été ramenés, sur leur demande, à leur domicile.

On ignore encore les causes de l'accident.

Le préfet de police a désigné M. Debrie, architecte expert, pour procéder aux constatations techniques et accompagner M. Hocquet dans ses investigations.

Tentatives de déraillement

Angers, 28 décembre. — Une tentative de déraillement a été commise sur la ligne d'Angers à Poitiers, près de la gare de Thouars. Des branches et des troncs d'arbres avaient été, cette nuit, placés en travers des rails. Un employé de la voie aperçut heureusement cet obstacle, et il eût le temps de débiayer la voie avant le passage du train, évitant ainsi une catastrophe.

Privas, 28 décembre. — Une tentative criminelle a été commise, sur la ligne de la Mastre au Cheyland, dans le quartier des Gats, commune de Saint-Prix, un peu avant le passage du train de voyageurs. Après que le cantonnier eut fini sa tournée, un bloc de pierre, pesant 400 kilogrammes, fut placé sur les rails.

En raison de l'obscurité, le mécanicien n'aperçut pas l'obstacle, un choc violent se produisit ; mais, le chasse-pierres ayant résisté, le bloc fut entraîné pendant quelques mètres, ce qui donna le temps au mécanicien d'arrêter le train.

Une enquête est ouverte en vue de découvrir les auteurs de cette tentative criminelle.

Un presbytère dynamité

Rodez, 28 décembre — Pendant que le curé de Lescure, canton de la Salvetat, était à dîner avec plusieurs invités, une violente explosion qui a ébranlé tout le presbytère s'est subitement produite. La porte d'entrée a volé en éclats, tous les carreaux de la maison ont été cassés. Cette explosion était due à des malfaiteurs qui avaient mis le feu à une cartouche de dynamite placée au battant de la porte. Il n'y a aucun accident de personne.

Tragique feux d'artifice

Naples, 28 décembre. — Hier soir, à Resina, plusieurs paysans étaient réunis dans une ferme et s'occupaient à fabriquer des feux d'artifice.

Une explosion se produisit qui détruisit le bâtiment. Huit paysans ont été tués et cinq autres, grièvement blessés, ont été retirés des décombres.

Une femme à vendre

Pétersbourg, 28 décembre. — Un paysan demeurant dans le village de Petrowka, près d'Irkoustk, a essayé d'une nouvelle méthode pour se débarrasser de sa femme, laquelle professe, paraît-il, des opinions très tenaces sur la question de l'alcool. D'après le *Wostotschy Westnik*, il a envoyé la lettre ci-dessous aux autorités policières d'Irkoutsk :

— J'ai l'honneur de vous prier de faire savoir au public du village de Petrowka que j'ai une femme âgée de vingt ans et deux cochons à vendre. Le prix des trois n'est que de soixante francs. Ma femme est jeune et très jolie, mais elle est de nature quelque peu querelleuse et capricieuse. Les cochons sont gras. Si quelqu'un a l'intention de m'acheter les trois, je me ferai un plaisir de les lui expédier au reçu des frais d'envoi. »

Lorsqu'elle reçut cette communication, la police crut tout d'abord qu'elle avait affaire à un fou. Mais lorsque les agents de police eurent trouvé le paysan et lui eurent parlé, ils s'aperçurent que l'homme était très sain d'esprit. Sa femme le battait fréquemment, à cause de ses habitudes d'intempérance et, afin de s'en débarrasser, il avait écrit cette étrange requête à la police, tout en menaçant sa femme de la vendre, si elle ne changeait pas d'attitude à son égard.

Ayant craint de ne pas arriver assez vite à se débarrasser de sa tendre moitié, le paysan avait offert de vendre ses deux cochons avec sa chère épouse, apparemment dans le but d'attirer les acheteurs.

Terrible tempête de neige

Chicago, 28 décembre. — La ville a été, pendant ces deux derniers jours, la proie d'une effroyable tempête de neige. On signale de nombreux cas de mort et les hôpitaux sont encombrés par une multitude de personnes ayant le nez, les oreilles, les mains ou les pieds gelés.

Jamais on n'a fait tant d'amputation dans les hôpitaux.

La couche de neige a empêché les tramways de circuler.

Dans les carrefours, la neige amoncelée par le vent atteint la hauteur du premier étage.

Après la tempête, la température est tombée à 18 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Effondrement d'une scène

Bruxelles, 28 décembre. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles, s'est produit hier à Ransart, dans la *salle des fêtes où la Société chorale* « l'Alliance » donnait son concert annuel.

Au moment où les chanteurs, au nombre d'une trentaine environ, entraient en scène, un craquement formidable se fit entendre, bientôt suivi de l'effondrement de la scène.

Les chanteurs furent ensevelis sous les débris. Une violente panique se produisit parmi les nombreux assistants, et ce fut à *grand'peine qu'on parvint à les rassurer.*

Pendant ce temps, on retirait les malheureux de dessous les décombres et l'on constata avec joie qu'aucun d'eux n'était blessé.

La représentation a été de ce fait interrompue.

DANS LA RÉGION

LES GREVES

Au Cateau

Malgré les manœuvres patronales, malgré la campagne de diffamation contre le Comité de la grève, la grève continue généralement dans les trois usines Noguet, Masurel et Dhalluin, aucune rentrée ne s'étant effectuée ni chez Moguet, ni chez Masurel. Chez Dhalluin, comme les jours précédents, quelques rentrées « une vingtaine » les mêmes renégats que les jours précédents.

LES GREVISTES SONT CALMES

Dimanche, à 4 heures, à la salle de gymnastique et lundi à 3 heures en la salle des fêtes, eurent lieu deux importantes réunions auxquelles les citoyens Magniez et Claisse prirent tour à tour la parole, engageant les grévistes à maintenir avec calme, mais énergie leurs revendications.

Ils donnent connaissance de la correspondance et des encouragements pécuniers et moraux qui arrivent des quatre coins de la France. L'assemblée électrisée par leur chaude, éloquente et énergique parole, couvrit leur voix d'unanimes applaudissements. La grève mise aux voix fut votée à l'unanimité et par acclamation aux cris mille fois répétés de : *Vive la grève à outrance.*

L'*Internationale*, chantée par Magniez, Bléhaut et Giro, fût blssée et reprise en chœur par toute l'assemblée.

Comme on l'a vu hier, MM. Dhalluin-Lepera, faisaient insérer dans certains journaux à la dévotion patronale, une lettre disant que leurs ouvriers gagnaient un minimum de salaire de 2 fr.50 Nous disons que si ces messieurs leur garantissaient ce minimum, leurs ouvriers reprendraient immédiatement. *Le comité de la grève en avait* jugé ainsi dès samedi soir et avait envoyé une lettre en ce sens à MM. Dhalluin.

APPEL A LA POPULATION

Le Comité de la grève a fait afficher hier matin l'appel suivant à la population :

Citoyennes, Citoyens.

Le 11 décembre dernier, les ouvriers textiles des usines Moguet, Masurel et Dhalluin-Lepera, se mettaient en grève, réclamant une légère augmentation de salaires, salaires qui, au Cateau, ne permettent pas aux ouvriers de « manger à leur faim ».

Citoyens,

Pour que leurs revendications aboutissent, pour que ces malheureux n'aient plus faim en travaillant, pour que ceux-là mêmes qui tissent les plus belles et les fortes étoffes ne soient plus vêtus de vêtements sordides, il faut que vous les aidiez dans la lutte qu'ils viennent d'engager. Venez-leur donc en aide en versant votre obole à leur Comité. Que tous, commerçants, ouvriers et bourgeois, leur viennent en aide, et ces malheureux qui, avec des salaires de 8 et 10 francs par semaine doivent nourrir des familles de 3, 4, 5 enfants et plus, sortiront victorieux de la lutte qu'ils viennent d'engager.

Nota — Il est bien entendu que le Comité de la grève acceptera tous les dons en espèces et en nature : pain, viande, charbon, pommes de terre, etc.

Pour le Comité de la Grève :

Le Secrétaire,
CLAISSE.

A Neuvilly

A Neuvilly, la grève continue dans le plus grand calme quoique, comme nous l'avons dit, les riches patrons de l'usine, qui ne sortent qu'armés jusqu'aux dents, provoquent leurs ouvriers par des menaces aussi vaines que ridicules.

Hier, les grévistes, avant de se rendre à la salle Claisse, lieu de leur réunion, se sont promenés dans toutes les rues de la commune sur quatre rangs et dans le plus grand calme.

Mme Vve Cayez avait demandé au maire de Neuvilly de faire venir des soldats dans la commune, mais celui-ci, trouvant la population véritablement calme, ne put que refuser catégoriquement.

INCENDIE D'UNE FERME A BOURBOURG

Un incendie a éclaté dimanche soir vers dix heures dans une grange de la ferme Declercq.

Malgré la promptitude des secours, l'on a du *se résoudre à faire la part du feu pour* sauvegarder les autres dépendances de la ferme.

Toutes les récoltes contenues dans la ferme : avoine, blé, etc., ont été la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 2.000 francs.

Il y a assurance.

Ecrasé sous un cheval à Bouchain

M. Gienne, vétérinaire à Bouchain, se rendait en voiture, dans la nuit de samedi à dimanche à Iwuy.

Avec lui, dans sa voiture se trouvaient MM. Vitoux et le Dr Girard.

A la sortie de la ville, le cheval s'emballa et alla tomber dans un fossé projetant les voyageurs sous le véhicule.

MM. Vitoux et Girard, dégagés les premiers, se portèrent au secours de leur compagnon. Mais celui-ci, pris sous le cheval, avait été littéralement écrasé et ne donnait plus signe de vie.

M. Gienne était père d'un enfant et sa jeune femme est sur le point d'être mère une seconde fois.

Grave accident à la foire de Calais

Dimanche, vers huit heures et demie du soir, Mlle Mathilde Ducrocq, âgée de 21 ans, confectionneuse en tulles, demeurant 189, quai du Commerce, se trouvait à l'Hippodrome de Paris, sur le champ de foire.

Montée sur un cheval elle galopait joyeusement.

Au moment de descendre du cheval, elle refusa l'aide d'un écuyer pour descendre de sa monture, et tomba lourdement sur le sol.

Dans sa chute malheureuse, elle s'est frac-

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE. N° 31

L'OR INFAME

par Charles MÉROUVEL

L'OUTRAGE

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

III

Confession

— Dans un instant.

— Bon. Tu as préparé le dîner, ma bonne Joséphine ?

— Sans doute.

Il sera bon ?

— Pas mauvais, je pense.

— Qu'est-ce que nous aurons ?

— Une gibelotte de lapins de garenne, un canard rôti, des artichauts à la sauce, une crème renversée, et du dessert, le fromage, les fruits, des poires superbes, les dernières pêches du jardin. Vous pourrez vous dire que tout vient de chez vous, les lapins, le canard et le reste. Ce n'est pas l'embarras, mais ici on peut traiter ses amis avec ce qu'on a sous la main.

Il pensa :

— Ce n'est pas tout à fait la même chose à Paris.

Et tout haut :

— Parfait. Dis à ton mari de nous monter trois ou quatre bouteilles du caveau, des bonnes...

— Bien.

— Ce qu'il y a de meilleur.

— Il n'en manque point. Il vous reste encore plus de la moitié du vin qu'il y avait du temps de votre père. Feu M. le comte aimait à en amasser de bonnes provisions. Et puis vous n'êtes pas là souvent, sans reproches !

Le jeune homme ne répondit pas et entra chez lui.

Le cœur serré, il se mit à errer dans cette maison de ses ancêtres qui bientôt ne lui appartiendrait plus.

En quelques mots, la bonne femme venait de rendre ses regrets plus poignants.

C'était bien, en effet, au milieu de ces vertes prairies, de ces plantureux potagers, de ces bois giboyeux, la vraie maison d'abondance où il était inutile d'avoir sans cesse l'argent à la main.

Là il était né, il avait été élevé, il avait grandi comme tous les Annebault, depuis des siècles.

C'était eux qui avaient dessiné ce parc, planté ces arbres, tracé ces avenues, creusé ces fossés, souffert, vécu en un mot, avec des alternatives de joies et de misères.

C'était entre ces murailles et dans ces jardins que lui aussi il avait aimé joyeusement d'abord, dans les ardentes curiosités de ses jeunes années, de pauvres filles au cœur tendre comme cette Hélène qu'il venait de retrouver et que les hasards de la vie et peut-être le chagrin de son abandon, avaient jeté au ruisseau, dans ce Paris plus dévorant que le Minotaure antique.

C'était dans ce manoir dont la seule vue le transportait à trois ou quatre siècles en arrière, que son cœur avait battu sous les caresses de sa mère, une chaste et honnête femme, et plus tard sous les sourires de celle qui devait absorber sa pensée, son âme, sa volonté, et devenir le mobile et l'inspiratrice de toutes ses actions, de cette Angèle enfin à laquelle il avait donné son nom.

Les allusions de sa compagne de voyage lui revenaient sans relâche à l'esprit, comme une douleur sourde et lancinante et le mettaient à la torture.

Que savait-elle donc ?

Alors qu'il l'oubliait au point de songer à peine à son existence, s'occupait-elle encore de lui, cette abandonnée, comme de l'ami qui conservait toujours une place dans son souvenir, la meilleure peut-être !

Les regards attendris dont elle l'enveloppait, les larmes révélatrices qu'elle arrachait du doigt, par orgueil, pour cacher sa faiblesse, ne le prouvaient-ils pas ?

Le suivait-elle dans sa vie sans qu'il s'en doutât ?

En tous cas, elle venait de raviver tout un monde de défiances, de soupçons et de craintes qu'il essayait de chasser de son esprit sans y parvenir.

Inspirée par cette jalousie si naturelle à la femme délaissée pour une autre, elle n'avait pas craint d'accuser Angèle d'être son mauvais génie !

Elle était allée plus loin.

Ne lui avait-elle pas fait entendre que ce qui le tentait, c'était son titre et sa fortune !

Pour la première fois, il osait envisager cette accusation en face.

Jusque-là, dans sa loyauté chevaleresque, c'était lui qu'il rendait responsable de ses fautes et de sa ruine.

Lui seul !

Angèle était une arche sainte à laquelle il ne voulait pas toucher.

Il la défendait mieux qu'aucun avocat ne l'eût fait.

Lui avait-elle jamais donné le droit de lui adresser l'ombre d'un reproche ?

Quelle femme se fût montrée plus complaisante, plus soumise, plus empressée, plus désireuse de plaire !

Sans doute, elle n'avait pas de ces expansions qui parfois l'eussent plongé dans un ravissement profond ; elle n'aimait pas avec la même fougue et la même ardeur que lui ; sa tendresse n'allait jamais jusqu'à ces explosions dont il eût été si heureux, mais pouvait-il s'en plaindre ?

Ce calme, cette tranquillité, n'indiquaient-ils pas la sérénité d'une âme pure, étrangère aux passions qui engendrent tant de fautes !

Non, elle n'était pas coupable !

Et cependant Hélène était parvenue à jeter dans son esprit une semence empoisonnée.

Le nom du baron Ferrand qu'elle prononçait avec tant d'insistance résonnait à ses oreilles comme un mauvais présage.

Son rôle l'inquiétait.

Pourquoi ses conseils n'avaient-ils jamais donné que de si fâcheux résultats ?

Pourquoi son insistance à l'entraîner à Paris, à l'arracher de cette maison qu'il regrettait si vivement d'avoir quittée ?

Pourquoi se montrait-il de plus en plus empressé auprès d'Angèle ?

Pourquoi, à mesure que l'heure de sa ruine approchait, le baron Ferrand redoublait-il d'attentions auprès de la comtesse, tandis que sa sympathie pour le mari, si cordiale en apparence jadis, dégénérait en une hautaine froideur ?

Autant de questions qui l'aiguillonnaient comme la pointe d'un fer rougi au feu.

Huit heures allaient sonner.

Il essaya de secouer ses préoccupations, erra un instant à travers les salles peuplées encore des mille souvenirs que le feu des enchères ne tarderait pas à disperser ; il passa en revue les portraits de ses parents qui semblaient lui jeter des regards pleins de reproches et brusquement il sortit, et alla s'asseoir à quelque distance, sur un banc rustique, à l'extrémité d'une vaste pelouse.

La lune, très pleine, rouge comme du sang, énorme, venait d'éclairer tout à coup le paysage.

Lentement elle s'élevait au-dessus des futaies qui environnent le château du baron Ferrand, Milly, un des plus riches, des plus vastes ... les plus pittoresques domaines de la Bretagne.

La silhouette du manoir d'Annebault, flanqué de tourelles et de pavillons d'une forme exquise, se dessinait, toute noire, sur le fond clair du ciel, devant le malheureux qui allait en être dépossédé, plus gracieuse sous cette lueur de féerie que sous les rayons du soleil.

Loin des bruits de Paris, dans le silence de cette solitude, il comprenait mieux l'étendue de sa faute et les difficultés de sa situation.

Le monde est sans pitié pour les vaincus de la vie.

Il n'avait rien à attendre des millionnaires qui l'avaient admis parmi eux, ni aide, ni compassion.

D'ailleurs, il ne s'abaisserait pas à les solliciter.

Il lui semblait entendre les railleries avec lesquelles la nouvelle de sa débâcle serait accueillie.

— Annebault ! Un brave garçon, mais pas fort. Bon à rien. Incapable de se relever... A la mer !

Et quelque aventurier du boulevard conclurait :

— Quand on saute on n'a qu'un parti à prendre ; on se met du plomb dans la cervelle !

— Mais la comtesse ?

— Elle ne sera pas embarrassée ? Quelle adorable femme !

— Et puis il y a le baron Ferrand !

Quoi qu'il fît, ce nom flamboyait devant lui, ineffaçable, comme les trois mots cabalistiques sur les murailles du festin de Balthazar :

Mane, Thecel, Phares !

Il se rongeait les lèvres dans un accès de doute, oubliant presque sa ruine et ne songeant qu'à cette Angèle qu'il aurait voulu voir et interroger, pour lui arracher le secret de ses intimes pensées, lorsque des pas lourds qui s'approchaient lui firent tourner la tête.

C'était l'abbé Prunier, le curé de la paroisse d'Annebault, qui arrivait, son inséparable bréviaire sous le bras, sa soutane relevée par économie, son tricorne sur la tête et sa canne à la main.

Le comte s'était levé.

L'abbé fit un pas en arrière à l'aspect de cette noire silhouette qui se dressait devant lui.

Et aussitôt il demanda, les mains tendues :

— Mais, si je ne me trompe, c'est bien vous, mon cher Jacques.

— Moi-même, monsieur le curé.

— Vous allez bien ?

— Du côté de la santé, rien à dire.

— Et des autres ?

— Quelques petits inconvénients que je vous conterai.

— Entre la poire et le fromage ?

— Si vous voulez. Et vous, monsieur l'abbé ?

— Je ne me plains pas ; bon appétit, bon jarret, bon estomac, bonne tête... J'en connais de plus mal partagés que moi. Le pauvre [illegible] en particulier.

— Il ne va pas ?

(A suivre.)